

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 21 novembre 2016

Monsieur Daniel Donais
Ministère des Transports, de la mobilité durable
et de l'Électrification des transports
201, place Charles-Le Moyne, 5e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur Donais,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Lors de la première partie de l'audience (...) M. Jean-Marc Arbaud de CDPQ Infra a affirmé que le groupe de travail sur l'intégration tarifaire « n'a pas été actif » (DT4, p. 26). Or, en réponse à une question de la commission, CDPQ Infra a déposé un tableau présentant les travaux du Groupe de travail sur l'intégration tarifaire qui précise qu'il y a eu 6 rencontres en date du 20 octobre (DQ26.1, p. 14).

CDPQ Infra a expliqué cette apparente contradiction par le fait que le groupe de travail s'était en fait occupé de billettique uniquement et qu'il n'avait pas été actif sur le deuxième volet qui est l'intégration à la grille tarifaire métropolitaine (DQ34.1, p. 1). CDPQ Infra a également précisé que l'ensemble des comités de concertation présentés dans sa démarche ont été mis en place en réponse au cadre de planification fixé par l'Entente en matière d'infrastructure publique intervenue entre la Caisse et le Gouvernement du Québec (DCQ26.1, p. 17).

En réponse à une des questions transmises par la commission le 28 septembre 2016, vous affirmez pour votre part qu'à la suite de la mise en place de CDPQ Infra à l'été 2015, un groupe de travail regroupant des représentants de CDPQ Infra, de l'AMT et du MTMDET a été mis en place pour faire un état de situation de la tarification du transport collectif dans l'agglomération de Montréal et établir les enjeux afin de permettre à CDPQ Infra de mieux planifier son projet. Vous mentionnez que ce groupe de travail n'est plus actif en précisant

qu' « Aucune disposition légale ou réglementaire ne prévoit l'établissement d'un comité de concertation » (DQ5.4, p. 4 et 5).

- a) Pour les besoins de compréhension de la commission sur ce sujet, pourriez-vous expliquer l'apparente contradiction entre ces deux informations ? (DQ34)
- b) En regard de la documentation de CDPQ Infra et des réponses qu'elle a transmis à la commission et en ce qui concerne vos propres réponses, pourriez-vous confirmer :
 - i. Si le groupe de travail sur l'intégration tarifaire a bel et bien terminé ses travaux.
 - ii. La nature des sujets sur lesquels a travaillé ce comité.
 - iii. La situation exacte des discussions concernant l'intégration tarifaire, c'est-à-dire si et dans quel cadre elles ont lieu, et s'il existe un nouveau comité ou groupe de travail sur l'intégration tarifaire, son mandat et ses évolutions dans le temps, sa composition, son fonctionnement et sa portée décisionnelle.

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 23 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres demandes ou questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur Donais, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission